

communiqué de presse

BREVETS D'INVENTION DELIVRES EN SUISSE DE 1978 à 1980 : GENEVE AU 6e RANG DES CANTONS SUISSES

Chacun s'accorde à reconnaître l'importance de l'innovation dans la vie économique. En matière d'industrie, les brevets d'invention sont en quelque sorte le reflet de la capacité inventive des individus, des entreprises, d'une région ou d'un pays tout entier. Jusqu'à présent, les administrations compétentes n'ont publié que des statistiques par pays. Aussi, le service cantonal de statistique a-t-il jugé opportun d'exploiter plus en détail les données fournies par l'Office fédéral de la propriété intellectuelle afin de déterminer la place tenue par Genève parmi les inventions brevetées en Suisse au cours de la période 1978-1980.

Pendant ces trois années, l'office fédéral de la propriété intellectuelle a reçu 748 demandes de brevet dont les déposants sont domiciliés dans le canton de Genève. Ces demandes représentent 2,2 % de l'ensemble (34 176) reçu de Suisse et de l'étranger par cet office, et 5,8 % des 12 972 demandes formulées par des déposants domiciliés dans notre pays.

Durant la même période, l'OFPI a délivré 208 brevets à des titulaires domiciliés dans notre canton. Ce nombre représente 1,6 % de l'ensemble (13 280) des brevets délivrés au cours de cette période et 6,2 % de ceux accordés aux seuls titulaires domiciliés en Suisse (3 337).

Tous les domaines d'invention ne sont pas l'objet d'un intérêt identique. Les demandes ont été les plus nombreuses - 169 - dans la section B, celle des techniques industrielles diverses, transport. Les moins nombreuses - 24 - concernent la section D : textiles et papier. Les brevets délivrés sont les plus nombreux (46) dans la section A : nécessités courantes de la vie. Ils sont à peine moins nombreux (44) dans la section B : techniques industrielles diverses, transport. La moins représentée est la section D : textiles et papier avec 6 brevets seulement.

Genève n'échappe pas à la règle générale voulant que les personnes morales déposent davantage de demandes que les personnes physiques. Les premières sont également titulaires de la majorité des brevets. En effet, 437 des 748 demandes de brevet formulées par des déposants domiciliés à Genève émanent de personnes morales, soit 58,4 %. La proportion est encore plus forte pour les brevets délivrés puisque sur un total de 208, 142 l'ont été à des personnes morales, soit 68,3 %.

Au terme de la période sous revue, et en chiffres absolus, Genève arrive au 6e rang des cantons suisses aussi bien pour le nombre des demandes formulées par des déposants qui y sont domiciliés, que pour le nombre des brevets délivrés à des titulaires y demeurant. En ce qui concerne les brevets délivrés, Zurich arrive en tête avec 790 brevets, suivi de Bâle-Ville : 530, Argovie : 263, Vaud : 237, Berne : 233. Le classement en fonction du rapport avec le nombre des habitants est sensiblement différent.

Des données plus fournies seront publiées prochainement par le service cantonal de statistique dans le No 25 de la collection "Aspects statistiques" sous le titre "Brevets originaires de Genève délivrés en Suisse 1978-1980".

BC/lm/30.11.1981



SERVICE CANTONAL DE STATISTIQUE GENEVE
DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE PUBLIQUE